

Taxe d'apprentissage

En choisissant de verser la taxe d'apprentissage à l'UFR des Sciences et Techniques de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, vous contribuez à :

- * améliorer la qualité de nos formations professionnalisantes
- * valoriser les filières à vocation professionnelle (Licences et Masters Professionnels) répondant à vos besoins
- * faciliter l'insertion professionnelle de nos étudiants
- * développer la qualité de nos enseignements grâce à l'achat d'équipements pédagogiques performants

Vous vous associez ainsi au rayonnement et à l'excellence de notre université, garante de l'attractivité et du dynamisme de notre ville et de sa région.

La taxe d'apprentissage sert à financer :

- * des salles informatiques
- * du matériel professionnel et technique pour l'enseignement
- * des visites de terrain en lien avec la formation dispensée.

- * 5 licences professionnelles
- * 10 masters professionnels

Pour plus de détails, téléchargez notre plaquette de la taxe d'apprentissage UFR Sciences et Techniques de Pau



The image shows a document titled 'BULLETIN DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE'. It is a form for paying the apprenticeship tax. The document includes the following sections:

- LE DÉPARTÉMENT DES PAYS DE L'ADOUR** (Département des Pays de l'Adour) with the UAI code **0640218P**.
- UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR** (Université de Pau et des Pays de l'Adour) with the UAI code **0640218P**.
- INDICÉES DE VERSEMENT** (Indices de versement) section with fields for 'N° de la formation' and 'N° de la licence ou du master'.
- FORMES DE VERSEMENT** (Formes de versement) section with checkboxes for 'Versement en espèces', 'Versement par chèque', 'Versement par carte bancaire', 'Versement par mandat', 'Versement par virement', 'Versement par prélèvement automatique', 'Versement par mandat de paiement', 'Versement par mandat de paiement', 'Versement par mandat de paiement'.
- LE DÉPARTÉMENT DES PAYS DE L'ADOUR** (Département des Pays de l'Adour) with the UAI code **0640218P**.

Pour nous verser votre taxe, il vous suffit d'effectuer votre règlement **auprès de votre OCTA** (organisme collecteur de la taxe d'apprentissage) **avant le 28 février 2017** en mentionnant la formation vers laquelle vous souhaitez orienter votre investissement et notre **code UAI : 0640218P**.

Pensez à nous retourner également le bordereau de promesse de versement. Il nous permettra de vérifier que le paiement a bien été alloué aux formations de l'UFR des Sciences et Techniques.

Si vous optez pour un don en nature, vous devez adresser votre offre directement auprès de l'UFR des Sciences et Techniques.